

La réunion du groupe d'experts sur les matériaux en contact qui s'est réuni sous la présidence de la DG SANCO le 20/02/2009 a décidé d'attendre l'avis de l'EFSA prévu pour le 3 mars prochain avant d'adopter une position uniforme de gestion du risque sur ce sujet.

Les autorités belges, en l'absence de données toxicologiques utiles, estiment que les lots de denrées renfermant plus de 600 microgrammes de méthylbenzophénone/kg de denrées ne peuvent être mises sur le marché.

L'AFSCA estime qu'en l'absence de données toxicologiques pertinentes et dans l'attente de l'avis de l'EFSA, les autorités sanitaires européennes ne peuvent rester passives alors que des concentrations de plusieurs milliers de microgrammes de cette substance sont retrouvés par kg dans certaines denrées. Les secteurs de la transformation et de la distribution ont été informés. Les emballages suspects ne peuvent plus être utilisés et les denrées contaminées sont retirées du marché.

L'AFSCA poursuit ses analyses sur les lots concernés.

Les résultats obtenus jusqu'à présent indiquent :

Total : 32 lots échantillonnés

Positifs : 8 (Céréales)